# Règlementation cosmétique européenne

**L'objectif de cette formation est de maîtriser les contraintes règlementaires pour commercialiser vos produits cosmétiques.**

GENERALITES
Produit cosmétique : définition
Contexte règlementaire
La chaîne d'approvisionnement

LES MATIÈRES PREMIÈRES
Définition
Ingrédients : Données à échanger
Les parfums : Données à échanger

LE DOSSIER D'INFORMATION PRODUIT
Contenu du dossier
Le rapport de sécurité : partie A et partie B

L'ÉTIQUETAGE

LES OBLIGATIONS
Bonnes Pratiques de Fabrication
La déclaration à l'ANSM
Dossiers de lot
Veille règlementaire
La notification des produits sur le CPNP

CAS PRATIQUES

DURÉE
3jours - A Forcalquier

OBJECTIFS
- Etre capable de construire un Dossier d'Information Produit
- Etre capable de notifier des produits cosmétiques sur le portail européen

PUBLIC
- Toute personne en charge des affaires règlementaires : chefs de produits, directeurs juridiques, dirigeants
- Toute société qui fabrique un produit cosmétique et le commercialise

INTERVENANTS
Sylvaine JABRE - ASTEKA
Experte en règlementation

SECTEUR
Entreprises cosmétiques, artisanat...

TARIF
750 € net

CONTACTS
formation@uess.fr
04 92 72 50 68
UESS - Couvent des Cordeliers
04300 Forcalquier